

## Déclaration relative à l'intention de reprendre son activité ou de renoncer à participer au mouvement de grève

Document à envoyer au plus tard 24 heures avant le début de la reprise

Nom :

Prénom :

Matricule :

PNC

CMC

(date d'expiration qui vaut pour signature)

J'ai l'intention de reprendre le travail

le (date)

à (heure de reprise)

L'heure retenue pour le respect du préavis est celle de la réception du document.

Pour les PNC :

Les PNC (à l'exception de PTP) peuvent utiliser l'e-formulaire disponible sous IPN [http://surpn.airfrance.fr/ProdPN\\_V3/fr/g\\_retourUtilisateur/PNC\\_greve\\_reprise.jsp](http://surpn.airfrance.fr/ProdPN_V3/fr/g_retourUtilisateur/PNC_greve_reprise.jsp)

A défaut les PNC peuvent télécharger le formulaire et l'envoyer par fax :

**PNC LC** : fax 01 41 56 32 09

**PNC MC bases CDG/ORY/MRS/NCE/TLS** : fax 01 41 56 32 88

**PNC PTP** : fax 05 90 21 71 65 ou

[mail.declaration.greve.pncptp@airfrance.fr](mailto:mail.declaration.greve.pncptp@airfrance.fr)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser les déclarations d'intention relatives à un mouvement de grève, dans le cadre des dispositions de la loi "Diard" du 19 mars 2012. Les destinataires de ces données sont les agents Air France chargés de la production et de l'exploitation. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Correspondant Informatique & Libertés - Air France - DB.AJ IL - 95747 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX.  
L'heure retenue pour le respect du préavis est celle de la réception du document